

Désarroi et révolte en terre de Casamance

LOIN de Dakar et des grandes villes sénégalaises où se prépare dans la fièvre contestataire l'élection présidentielle du 21 février, la Casamance est en proie à des troubles sanglants. Le mois dernier encore, dans cette région devenue le principal centre touristique du pays, de nouveaux affrontements entre séparatistes et soldats de l'armée sénégalaise ont fait des dizaines de morts. Menacées dans leur mode de vie et leur identité, les populations locales parviennent-elles à se faire entendre ?

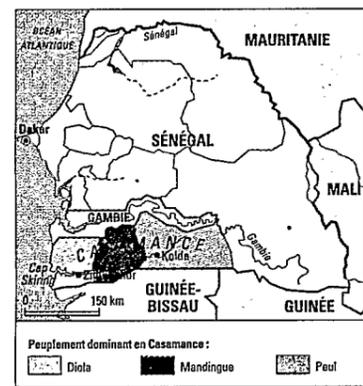
Par MARIE-CHRISTINE CORMIER-SALEM*

Trente et un morts au Cap-Skiring, le 27 octobre 1992 ; sept morts à Pointe-Saint-Georges, le 11 novembre : chaque fois, les victimes sont des pêcheurs et leurs familles, originaires du nord du Sénégal. Les auteurs de tels massacres seraient les rebelles indépendantistes diolas, dont les menaces répétées n'auraient pas suffi à déloger les migrants originaires du nord de cette Casamance réputée pour être le « paradis vert du Sénégal ». Et ces événements s'inscrivent dans la même logique que les affrontements avec le gouvernement sénégalais en 1982 et, plus récemment, le « massacre » de Kaguit en août 1992. Ils témoigneraient de la volonté des Diolas de préserver leur intégrité politique, économique et sociale.

Population majoritaire de la Basse-Casamance, les Diolas constituent des communautés originelles, égalitaires et encore largement animistes, s'opposant aux sociétés hiérarchisées et islamisées des autres régions sénégalaises. L'éloignement par rapport au centre vital du pays, l'agglomération de Dakar-Pikine, accentuée par la coupure de la Gambie, ne facilite en rien l'intégration nationale de cette région. Et ce conflit interethnique serait exacerbé par le désengagement de l'Etat et les opérations punitives menées dans le désordre par les forces de l'ordre (descente dans les villages et les bois sacrés, arrestation de meneurs, etc.). Certes, les indépendantistes, par la voix d'un de leurs porte-parole en France, ont exprimé leur détermination à obtenir gain de cause, et les événements du Cap-Skiring peuvent être interprétés comme une nouvelle provocation envers le gouvernement sénégalais. Le 18 janvier dernier, quarante d'entre eux ont été tués dans des affrontements avec l'armée.

En fait, ces événements remontent bien avant les années 80 et sont l'expression d'un sentiment ancien et profond de frustration des populations diolas vis-à-vis de tout pouvoir centralisé extérieur, qu'il s'agisse des colonisateurs européens (1) ou des cadres nationaux en majorité « nordistes ».

* Chercheur géographe, ORSTOM, Laboratoire d'études agraires, Montpellier.



La Casamance est composée de trois zones géographiques (Basse, Moyenne et Haute-Casamance) peuplées en majorité, et respectivement, de Diolas, de Mandingues et de Peuls. La réforme administrative de 1984 a créé deux régions : celle de Ziguinchor, regroupant la Basse et la Moyenne-Casamance ; et celle de Kolda, correspondant à l'ancienne Haute-Casamance. Le « Casamançais » n'a donc d'existence qu'administrative. La population même de Basse-Casamance est diverse. Il n'existe pas « une » ethnie diola mais plusieurs communautés.

Une forte spécificité régionale

	CASAMANCE	SÉNÉGAL
Superficie.....	28 000 km ² (1/7)	196 000 km ²
Population totale.....	975 722 (14 %)	6 896 808
Communautés		
	Ziguinchor	Kolda
Diola.....	60,7 %	29 %
Mandingue.....	9,3 %	14 %
Peul.....	8,8 %	31 %
Wolof.....	4,8 %	3,4 %
Taux de scolarisation	73%	43 %

Source : Recensement national, 1988.

en plus difficile de leur région d'origine.

En une dizaine d'années, en 1974 et 1985, la plage autrefois vierge, devient le lieu d'occupation de plus de dix hôtels et campements touristiques d'une capacité totale de 1 900 lits, et de douze concessions de pêcheurs, représentant chacune plus de huit paillottes, soit environ 600 personnes au total, originaires des autres régions littorales sénégalaises. En outre, s'y est établi un campement de migrants saisonniers guinéens, qui fument les poissons peu prisés sur le marché du frais (raie, requin) et, en revanche, très demandés sur les marchés africains (Cameroun, Nigéria, etc.).

La rapidité et l'ampleur des transformations expliquent la tension entre les communautés. Déjà, en 1987, se manifestent les conflits d'occupation de la plage, tourisme et transformation du poisson ne faisant pas bon ménage, mais surtout les populations autochtones diolas, tolérantes dans un premier temps, se sentant laissées pour compte de ces nouvelles richesses et dépossédées de leur patrimoine. L'incendie criminel d'un hôtel en cours de construction, le Savanna, à capitaux européens et « nordistes », en est un premier avertissement.

Pourtant en conformité avec la loi sur le domaine national mais en opposition avec les droits fonciers coutumiers, le gouvernement sénégalais continue de concéder des titres de propriété à des étrangers. Les activités touristiques et commerciales (des restaurants-protéas à la prostitution) ne cessent de s'étendre le long du littoral et de la piste qui mène à la route de Ziguinchor. L'aménagement d'un golf est entrepris en 1987, ce qui laisse songeur quand on pense aux difficultés d'approvisionnement en eau douce de ces régions. Le campement de pêcheurs et de transformateurs de poissons se densifie : en 1987, on y comptait plus de 1 000 personnes (pêcheurs, épouses, enfants en bas âge, transformateurs) vivant de la pêche.

La situation était explosive et a bel et bien explosé en octobre dernier. Le

fait que les touristes n'aient pas été touchés est révélateur de la dimension essentielle politique et foncière des actes de violence. Il ne s'agit pas d'un acte conjoncturel, désespéré, mais bien de la réaffirmation par les communautés locales de leurs droits d'usages territoriaux traditionnels.

L'autre grand centre de pêche maritime du littoral casamançais, Kafountine, n'a pas été touché par ces mesures de rétorsion. Le tourisme n'y est guère développé, la zone étant plus éloignée des grands centres urbains et des principales voies de communication. En revanche, les communautés étrangères, pêcheurs, transformateurs, commerçants, jouent un rôle de premier plan dans le dynamisme de ce village. De fait, les migrants saisonniers originaires du Nord ne campent pas sur la plage mais logent chez l'habitant, redistribuant ainsi sur place une partie des revenus tirés de l'exploitation des ressources maritimes de la Casamance. Les populations diolas de Kafountine participent d'ailleurs directement au développement de l'économie maritime : sur le modèle des communautés du Nord, les hommes ont constitué leurs propres unités de pêche pour exploiter les ressources marines, tandis que les femmes se font employer pour diverses tâches de transformation et de distribution du poisson.

Ainsi s'explique que cette zone ait été encore épargnée. Mais pour combien de temps ?



Riziculteur de Diaken-Diola

Sentiment de dépossesion

UN autre campement de pêcheurs étrangers était attaqué le 11 novembre dernier, situé non pas sur le littoral mais à l'embouchure du fleuve Casamance, à proximité du village de Pointe-Saint-Georges. Dans cette zone, coexistent trois campements de pêcheurs (Ponta-Bassoul, Ponta-Diogene et Petite-Pointe) peuplés de migrants inégalement intégrés dans les communautés rurales autochtones.

A Ponta-Bassoul et Ponta-Diogene, les campements abritent des Niominkas, pêcheurs saisonniers accompagnés de leurs épouses qui transforment le poisson. Ces deux campements sont constitués de paillottes reconstruites toutes les deux ou trois campagnes de pêche, régulièrement occupées depuis plus de trente ans par environ huit cents personnes. Différents liens rapprochent les communautés niominka et diola. Le cabotage et le commerce d'abord, attestés par les Portugais dès le seizième siècle, la pêche ensuite, ont attiré les Niominkas dans les villages de Casamance. Ce sont eux qui ont initié les Diolas à la pêche à l'épervier et à la navigation maritime. Nombreux sont ceux qui se sont installés définitivement en Casamance, mariés sur place et même dotés de rizières, à tel point que certains Niominkas se disent à présent diolas.

En revanche, Petite-Pointe est un campement constitué d'abris sommaires, créé en 1985 par des pêcheurs migrants toucouleurs venus pour exploiter les crevettes et qui y vivent dans des conditions précaires, sans leur famille. Ils sont dans la crainte constante des contrôles du Service des pêches (officiellement il est interdit de pêcher les crevettes dans cette zone) mais, surtout, des sévices de la part des communautés diolas qui entendent faire valoir leurs droits d'usage territoriaux. Malgré les nombreuses confiscations de leur matériel et de leurs prises par les agents du Service des pêches et les menaces répétées des populations des villages voisins, les pêcheurs toucouleurs, au nombre de treize en 1985, sont plus d'une centaine en 1987.

L'opposition entre pêcheurs toucouleurs et communautés diolas tient à une combinaison de facteurs ethniques et culturels, mais aussi techniques, économiques et sociaux. De fait, les premiers pêchent les crevettes avec des engins fixes ancrés sur le fond, qui déchirent les filets maillants dérivants des seconds. A la filière des crevettes, à haute valeur marchande, destinée à l'exportation vers les marchés européens, s'oppose la filière des petits poissons (carpes, ethmaloses), à bien moindre valeur marchande, destinée à l'autoconsommation et aux marchés locaux. Les pêcheurs toucouleurs

des quasi-salariés des usines de réfrigération installées à Ziguinchor, motivés principalement par l'opportunité d'abondantes et lucratives captures de crevettes. A leur stratégie de conquête de nouveaux fonds de pêche et de contrôle du marché, s'oppose la stratégie défensive de gestion communautaire de toutes les ressources du terroir des paysans-pêcheurs diolas.

Les victimes de l'attaque du 11 novembre, en toute vraisemblance, sont les jeunes pêcheurs toucouleurs en situation illicite, aussi bien selon la législation officielle que coutumière.

Les antagonismes sont évidemment exacerbés par le fait que la pêche tend à devenir la principale source de revenus pour les populations autochtones en raison de la crise des systèmes de production traditionnels : le recul de la riziculture de bas fonds est principale-

ment lié à l'exode rural et à la sécheresse, entraînant la salinisation des sols et des eaux. La pression croissante sur les ressources halieutiques, l'arrivée massive saisonnière d'exploitants étrangers, la marginalisation des communautés locales tenues à l'écart des circuits de distribution des produits aquatiques, enfin l'extension des implantations touristiques, commerciales et halieutiques sur les terroirs des communautés diolas ne font qu'alimenter le sentiment de déposition des communautés locales. C'est ce qu'ont bien compris les rebelles indépendantistes en attaquant les campements de pêcheurs du Cap-Skiring et de Pointe-Saint-Georges, deux des centres les plus manifestes de la réussite économique des populations étrangères en Casamance.

Cette revendication du droit d'usage exclusif, sinon prioritaire, sur les ressources de leur terroir - agricole, pastoral et halieutique - n'est pas propre aux communautés de Casamance. La légitimation des droits coutumiers communautaires est au cœur du débat sur la gestion des ressources renouvelables communes. Ce qui est propre aux communautés diolas, c'est ce long passé de résistance à l'étranger, c'est leur attachement à la religion et au terroir des ancêtres, c'est leur distance par rapport à Dakar, qui laisse mal augurer de la résolution de ce conflit, surtout dans le contexte actuel de crise politique, économique et sociale du Sénégal.

(1) Cf. Christian Roche, *Conquête et résistance des peuples de Casamance (1850-1920)*, Paris, Karthala, 1985 (première édition 1976).
 (2) Marie-Christine Cormier-Salem, *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, ORSTOM, coll. « Etudes et Thèses », Paris, 1992.
 (3) P. Pélessier, thèse de doctorat d'Etat, *Les Paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, imp. Fabrègue, Saint-Yriex, 1966.

L'engrenage de la violence

La presse est étonnamment silencieuse ou confuse sur ce qui se passe réellement en Casamance depuis 1982, date à laquelle remontent les premiers affrontements violents entre les forces de l'ordre et des populations locales.

Le conflit de 1982 est tantôt assimilé à un « cycle de violence commencé par des actions de harcèlement contre les forces de l'ordre puis l'assassinat de gendarmes » (*Le Soleil*, Dakar, 17 juillet 1990), tantôt à une « jacquerie » tenant à des problèmes de terres (*Le Soleil*, 18 juillet 1990), tantôt, enfin, à une marche indépendantiste pacifiste. Toutefois est-il qu'il marque le début de la répression par les forces de l'ordre - contrôles d'identité, barrages de police, descentes dans les villages, arrestations de meneurs et nombreux actes de violences et de tortures - et le repli des séparatistes dans le « maquis », en particulier dans les zones forestières proches des frontières guinéenne et gambienne.

Depuis, chaque année à la même époque, en décembre, la tension est vive dans la région, conduisant à de fréquents « dérapages » et à une nouvelle flambée de violence opposant forces de l'ordre et éléments de la population locale, toujours présents dans la presse officielle sénégalaise comme des rebelles, membres du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). De fait, à la suite des événements de 1982, se sont créés des comités de quartier et un comité central devenu par la suite le MFDC, (héritier d'un premier mouvement créé en 1947). La branche armée du MFDC, appelée *Atika* en diola (combattant), créée en 1985, est largement soutenue par les habitants de la Basse-Casamance.

Jusqu'en 1987, les membres du MFDC ont subi de nombreuses vagues d'arrestations et d'emprisonnements. Les premières libérations en 1987 ont placé au devant de la scène des figures nouvelles ou déjà connues, telle celle de l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, devenu secrétaire général du MFDC en mai 1991.

A partir de juillet 1990, la situation s'est radicalisée, avec, d'un côté, l'élection d'un gouverneur militaire et une campagne de sensibilisation dans les villages pour inciter la population à refuser le séparatisme ; de l'autre côté, la volonté du MFDC d'obtenir l'indépendance de la Casamance à n'importe quel prix.

Le 31 mai 1991, la signature du cessez-le-feu entre le Sénégal et la Guinée-Bissau - pays de repli des membres du MFDC, où ils seraient entraînés et où ils s'approvisionneraient en armes - n'a guère modifié la situation. En témoignent les attaques de cars rapides en juillet 1991, dont ont été victimes des civils, puis, en août 1992, l'affrontement violent entre les forces de l'ordre et les indépendantistes dans un village proche de la frontière guinéenne et dont le nombre de victimes est demeuré inconnu.